

Paris, le 6 juillet 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Partir en vacances l'esprit tranquille : les bons réflexes à adopter pour ses moyens de paiement

En vacances en France comme à l'étranger, la vigilance reste de mise concernant les moyens de paiement. Le programme d'éducation financière de la Fédération bancaire française (FBF) « Les clés de la banque » rappelle les précautions simples à respecter pour des vacances tranquilles et sans souci.

Deux mini-guides « Carte bancaire : 9 réflexes sécurité » et « Comment régler mes dépenses en voyage à l'étranger » sont mis à la disposition du public pour apporter des réponses concrètes.

Les bons réflexes à avoir lors de l'utilisation de sa carte bancaire

La carte bancaire, pratique et sécurisée, est le moyen de paiement le plus utilisé par les français. Avant de partir en vacances, il faut penser à vérifier la date d'expiration de la carte (au besoin solliciter un renouvellement anticipé) et s'assurer que les plafonds de paiement et de retrait seront suffisants (demander leur relèvement si besoin à son conseiller ou en utilisant l'application bancaire).

Quelques précautions peuvent aider à prévenir les risques de fraude :

- Garder son code confidentiel secret et ne jamais le donner à qui que ce soit ;
- Etre attentif lors de l'utilisation de sa carte : ne pas se laisser distraire par un inconnu, ne pas utiliser d'appareil de retrait avec un élément suspect, composer le code à l'abri des regards et ne pas perdre de vue sa carte lors d'un paiement chez un commerçant ;
- Conserver sa carte en sécurité et toujours savoir où elle se trouve.



Comment régler ses dépenses à l'étranger ?

Vous avez des projets de voyage à l'étranger et vous aurez des dépenses à effectuer sur place. La carte bancaire et les espèces sont à privilégier.

La carte bancaire internationale permettra de réaliser les paiements, les retraits d'espèces et aussi de bénéficier de services d'assistance ou d'assurance.

Hors de la zone euro, lors de paiements par carte, des commissions et des frais de change peuvent être facturés.

Prévenez votre conseiller bancaire de votre voyage à l'étranger. Il ne sera pas surpris de l'utilisation de votre carte à l'étranger. Vous éviterez ainsi le blocage de celle-ci pour une suspicion de fraude.

Enfin, ne pas oublier d'emmener avec soi les coordonnées des contacts utiles depuis l'étranger : agence bancaire, services d'assistance et d'assurance ainsi que le numéro d'opposition sur carte.



Réagir rapidement en cas de perte ou de vol

En cas de perte ou de vol de votre carte bancaire, il faut faire immédiatement opposition en appelant au numéro de téléphone fourni par la banque (à défaut en France appelez le 0 892 705 705¹) ou celui figurant sur les distributeurs de billets.

¹ Service 0,35 € / min+ prix appel

Suivre attentivement vos comptes

S'il est désormais facile de consulter ses comptes en ligne, où que l'on se trouve, les consultations dans des lieux publics sont à éviter (hôtel par exemple) et il faut toujours prendre soin de supprimer l'historique de session de l'ordinateur. Sinon utilisez l'application mobile de votre banque.

Au retour, il est souhaitable de pointer tous les achats effectués afin de réagir rapidement auprès de sa banque en cas d'anomalie. Attention, selon les pays, certains achats peuvent être longs à apparaître sur vos relevés. Veillez à garder la provision suffisante sur le compte tant que tous ces achats ne sont pas passés.

Dans le cadre de son programme d'éducation financière, « Les clés de la banque » a édité une collection de mini-guides sur la sécurité des opérations bancaires : Tous ces guides sont téléchargeables gratuitement sur le site : www.lesclesdelabanque.com

CONTACTS

Céline CASTEX : 01 48 00 52 66 - ccastex@fbf.fr
Terence DE CRUZ : 01 48 00 50 70 - tdecruz@fbf.fr
FBFservicepresse@fbf.fr



Suivez-nous sur Twitter
[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)